

ECHOS DE LA COMMUNE



Photo de D. FLAMIN



HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

ET

**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**



Lundi, Mardi, Jeudi	13h45 / 17h00
Mercredi	09h00 / 12h00 13h30 / 17h00
Vendredi	13h00 / 16h00

☎ : 04.74.76.00.64 – 📠 : 04.74.76.16.70
Mail : nurieux.volognat@wanadoo.fr
Site Internet : www.nurieux-volognat.fr

Madame le maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

VOTRE MAIRE

Bien chers concitoyens,

Le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne m'attarde pas sur ce sujet car il est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas alimenter d'avantage cette période qui peut paraître anxiogène pour un grand nombre d'entre vous. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Cet édito est consacré à trois sujets majeurs qui revêtent un caractère important pour l'avenir de notre commune :

BUDGET

Le 17 mars 2021 ont été votés à l'unanimité les compte administratif et compte de gestion du budget 2020.

Le 14 avril 2021, le budget primitif 2021 a été voté.

Celui-ci s'équilibre à 1 247 230,72 € en fonctionnement et à 2 753 969,70 € en investissement. Ces chiffres tiennent compte des résultats de clôture 2020 et de l'affectation des résultats 2020.

Voici quelques remarques générales sur les orientations budgétaires et leurs contraintes :

- Les orientations nationales depuis plusieurs années et sous divers gouvernements, nous privent de recettes importantes.
- Concernant la réforme de la taxe d'habitation, pour l'instant les communes sont compensées sur la base de 2017. A la taxe communale est ajoutée la taxe départementale sans incidence sur le coût pour l'habitant.
- Concernant le fonctionnement, il est extrêmement contraint pour plusieurs raisons. Des dépenses incompressibles pour répondre au service public de notre collectivité : école, entretien voirie et bâtiments, fluides, charges de personnels indispensables à nos besoins. Les dépenses COVID ont aussi grevé le budget 2020 et il en sera de même pour 2021. Les recettes sont également moindres pour les mêmes raisons.
- Des investissements importants et nécessaires ont été réalisés en 2020 (local technique, entretien voirie, vidéo surveillance, amélioration de l'éclairage...)
- Pour 2021, vos élus feront le maximum pour répondre aux besoins essentiels du service public tout en réalisant les investissements indispensables. Chaque « Echos de la Commune » vous fera le compte-rendu des travaux au fur et à mesure des réalisations.
- Concernant les investissements 2021, ils ont obtenu l'assurance pour les plus onéreux des participations de l'Etat, l'Europe, la Région, le Département et Haut Bugey Agglomération. Sans eux, nous ne pourrions pas investir sur des opérations comme La Chapelle, travaux indispensables et obligatoires pour maintenir le patrimoine de la commune (831 208 € de subventions) ; la restructuration de l'ancienne Poste (171 564 € de subventions), le four de Crépiat (20 000 € de subventions) ...

TRAVAUX

Nous avons toujours du retard sur la voirie, l'entretien des bâtiments... la commission travaux a priorisé les investissements 2021 mais réfléchit déjà à des projets d'équipement de proximité, de transition écologique (économies d'énergie des bâtiments, modernisation éclairage), de sécurité avec une remise en état de la voirie communale.

Votre conseil municipal poursuit son plan de gestion de la forêt communale qui grâce aux dernières acquisitions a une superficie de 581 ha 36 a 72 ca.

Depuis 2014, votre conseil municipal a défini des objectifs :

- Se positionner sur les ventes de parcelles de forêt quand elles sont contiguës aux parcelles communales pour entretenir non seulement la forêt communale mais aussi pour faciliter l'entretien de la forêt privée souvent enclavée, ou pour entreposer temporairement les bois avant leur chargement.
- Elargir les chemins pour la sécurité : c'est ainsi que nous régularisons auprès des propriétaires l'élargissement du chemin de la Gare, de la Crozette et le chemin de la Lumène.
- Le projet de places de parkings à proximité de l'Eglise de Volognat.

Si jeter ses déchets dans la nature est un acte irresponsable et irrespectueux, c'est également un acte répréhensible. Heureusement, nombreux sont ceux qui l'ont compris et vous avez sans doute croisé un ou plusieurs habitants faisant leur promenade avec un sac pour récolter les déchets déposés par d'autres sans scrupule ? Ensemble, continuons à œuvrer pour que la beauté de notre village devienne une évidence pour quiconque le parcourt.

Le fleurissement va bientôt commencer, je compte sur chacun de vous pour le respecter et prendre soin de nos fleurs.

Vos élus font preuve de sérénité et continuent de fonctionner avec des réunions en présentiels : commissions et conseils municipaux.

Les agents continuent leurs efforts pour mieux vous servir que ce soit à l'accueil, au technique ou à l'école.

ECOLE

Nous ne reviendrons pas sur le fait que :

- les trois derniers lotissements datent de 2000 et que l'absence de réserve foncière a pénalisé les effectifs scolaires.
- la situation de la population fin 2021 / début 2022 devrait augmenter : un permis d'aménager a été reçu favorablement pour un lotissement privé, en face de l'école, une entreprise de 200 emplois s'installe à Nurieux-Volognat.

Malgré les interventions auprès des différentes chambres, de Monsieur le député de l'Ain Damien Abad, de Madame la sénatrice Florence Blatrix Contat, de Monsieur le sénateur Patrick Chaize, des interventions auprès de l'inspection académique, de Monsieur le Président de l'association des maires ruraux de l'Ain Bernard Rey, de Monsieur Alain Auboeuf, maire de Ceignes et de Madame Arlette Berger, maire de Nurieux-Volognat, contre la fermeture de la cinquième classe, nous avons reçu un courrier de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, par mail le 16 mars soulignant le respect du souhait du ministre de maintenir l'effectif de 24 élèves par classe.

En cette période sanitaire critique et difficile pour tous, les équipes municipales de Ceignes (20 élèves de Ceignes fréquentent l'école de Nurieux Volognat) et de Nurieux-Volognat s'opposent toujours à la fermeture de la 5^{ème} classe. La suppression de la 5^{ème} classe entraînerait une classe à trois niveaux et la suppression d'une classe de maternelle.

Le maintien de la 5^{ème} classe permettrait de maintenir une vingtaine d'élèves par classe au lieu de 24.

Enfin, conscients de notre mission pour l'école rurale, nous attendons le soutien de l'Etat et une lettre a été envoyée au président de la République et au ministre de l'éducation nationale.

Une promesse avait été faite au parlement le mercredi 20 janvier 2021 : « **La revitalisation rurale, notamment par l'école, est essentielle pour recréer de l'attractivité. Le primaire rural fait réussir – mieux que la moyenne nationale. Nous avons déjà pris l'engagement de ne fermer aucune école, ni aucune classe rurale, sans l'accord du Maire** ».

Avec le printemps qui annonce de longues journées ensoleillées, je fais le vœu que la vie puisse reprendre rapidement son cours normal et que les associations puissent retrouver pleinement la liberté de leurs actions. Enfin, je voudrais rendre hommage à nos commerçants, artisans, entrepreneurs qui subissent de plein fouet cette crise. Si certains secteurs s'en sortent mieux que d'autres, il faudra être tous présents aux côtés de nos restaurateurs, cafetiers.

Le printemps est dans nos parterres ! Je vous souhaite d'en apprécier toute la douceur !

Protégez-vous ! Protégeons-nous !

Sentiments dévoués,

Votre maire,
Arlette BERGER



COMMISSIONS

FINANCES

EXÉCUTION DU BUDGET 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	714 219,67	1 050 427,85	481 118,10	354 584,74
		336 208,18	- 126 533,36	
Report cumulé exercice antérieur 2019		1 138 165,22	-312 305,85	
Résultats de clôture		1 474 373,40	- 438 839,21	

L'excédent de l'année 2020 est de 209 674,82 €

Le résultat de clôture est de 1 035 534,19 €, cette somme tient compte des provisions des années antérieures pour les travaux priorités.

TAUX D'IMPOSITION

Depuis le début de l'année, la réforme de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Afin de compenser la perte du produit de la TH, les communes sont désormais compensées par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

Pour les communes, « cette compensation évoluera chaque année en fonction de la dynamique des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de chaque commune et du taux de TFPB qu'elles adopteront ».

Le maintien des taxes communales auxquelles il convient d'ajouter, suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale est sans incidence sur les habitants.

- **Taxe Foncière (bâti)** : 6,84 % + 13,97 % **soit 20,81 %**

- **Taxe Foncière (non bâti)** : 23,54 %

BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le résultat du compte administratif 2020 avec son excédent de **209 674,82 €**, et le résultat de clôture de **1 035 534,19 €**, le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 247 230,72 €

Section d'Investissement : 2 753 969,70 €

ENDETTEMENT

- 2 emprunts souscrits pour un montant total : 1 300 000,00 €
- Capital restant dû au 31/12/2020 : 769 000,00 €
- Annuité : 100 286,97 €
- La capacité d'autofinancement brute : 350 000,00 € nette 281 669 € (source Trésor Public)

Responsable Bernard NEYRON

TRAVAUX

• Travaux finalisés :

- Extension local technique terminé.
- Mise en service TOTEM de deux panneaux d'information municipale.
- Container pour rangement foot.

• Les travaux engagés :

- Abri bus vers ancien hôtel est en cours
- Rond-point Tam Tam's
- Tableaux numériques à l'école
- Plantation de Douglas sur le grand communal
- Dénomination : chemin de Tréboyant sur Nurieux en chemin des Pins
- Programme voirie : Vers, chemin de Tréboyant, Zone Sétalagne, lotissement les Combes
- Vidéosurveillance : local de chasse, extension bâtiment mairie

Responsable Jean Marc ANCIAN



ACTIVITÉS SPORTIVES

Au cœur des montagnes du Berthiand, la commune de NURIEUX-VOLOGNAT est aussi dynamique grâce à ses associations, clubs, équipements ou entreprises tournées vers les activités de loisirs et de sports.

Ainsi dans la commune vous aurez le loisir de :

- jouer au football ou au handball au city stade
- s'initier à la course d'orientation, le parcours créé est à proximité de la mairie
- jouer au tennis, mise à disposition gratuite du cours aux habitants par la municipalité
- randonner ou apprendre le VTT avec Bugey VTT Evasion
- jouer au football en club avec l'association FCNV du débutant au vétéran
- chasser avec l'association Société de Chasse
- pêcher avec l'association de la Gaule Romaine
- randonner à pied avec l'association Pédestre des Monts du Berthiand

Vous souhaitez en savoir plus sur ces activités :

🔗 LE CITY STADE 🔗

Pour tous les enfants et les adolescents de la commune de Nurieux-Volognat, la mairie met à disposition et entretient un city stade sur lequel les parties de football, de basketball ou de handball peuvent être organisées. Le city stade se trouve à proximité de la mairie.

🔗 LA COURSE D'ORIENTATION 🔗

Entre la mairie, le cours de tennis et le city stade, vous pouvez vous initier à la course d'orientation. Pour cela rien de plus simple, grâce à la carte mise à disposition : <https://www.nurieux-volognat.fr/sport-culture-associations/course-d-orientation.html>

Cette course a été réalisée grâce à la Fédération Française de Course d'Orientation, merci à Vincent.

🔗 LE TENNIS 🔗

Un cours de tennis est mis gratuitement à disposition des habitants de la commune de Nurieux-Volognat. La gestion des inscriptions au cours de tennis est prise en charge par la mairie via la plateforme <https://ballejaune.com/club/nurieuxvolognat>.

L'étape préalable est d'abord de s'inscrire sur cette plateforme et ensuite, une fois l'inscription validée réserver une plage horaire.

Il suffit simplement de vous rendre sur le site internet de la commune <http://www.nurieux-volognat.fr/sport-culture-associations/tennis.html>.

Le cours de tennis se trouve à proximité de la mairie.

🔗 BUGEY VTT EVASION 🔗

« Bugey VTT Evasion et son ECOLE VTT DU HAUT-BUGEY labellisée « MCF » propose toute l'année des activités Vélo pour les jeunes :

- Ecole de VTT les mercredi matin de 10h à 11h30 pour les 6 / 10 ans au départ de Montréal-la Cluse.
- Stages VTT pendant les vacances scolaires pour les 7 / 13 ans.
- Intervention dans les écoles du Haut-Bugey.

Nous proposons également la LOCATION DE VELOS, VTT et VTT électriques pour découvrir les joies d'un sport accessible. C'est une belle manière de découvrir la nouvelle voie douce, les merveilleux chemins et les petites routes du Haut-Bugey, tellement propices à la pratique du vélo.

- Locations possibles d'avril à octobre sur réservation uniquement.

Enfin, profitez pleinement de votre balade ou perfectionnez votre technique en vous laissant guider par un moniteur professionnel diplômé d'état :

- Stages collectifs et coaching individuel.
- Randonnées encadrées pour groupes et individuels.
- Organisation de séjours multisports et itinérants.

Site internet : Bugey VTT Evasion :

<http://velo-bugey-ain.e-monsite.com/>

Ecole VTT du Haut-Bugey :

<http://ecole-vtt-hautbugey.e-monsite.com/> »

Didier TROUVEL : 06.67.86.61.49 – did.trouvel@gmail.com



FCNV (Football Club de Nurieux-Volognat)

De nombreux changements ont été apportés sur cette « courte saison » d'août 2020 à fin octobre 2020, suite au Covid-19. Nous avons bien débuté la saison 2020-2021 sans aucune défaite.

Beaucoup de renouveau en termes de joueurs et d'entraîneurs, ainsi qu'un nouveau bureau jeune et dynamique !

Concernant nos manifestations ce fut avec regrets que nous avons dû annuler le feu d'artifice. Mais notre traditionnel concours de pétanque a eu un très grand succès, ainsi que nos opérations de vente de saucissons à emporter et de vente d'huîtres pour Noël. Malheureusement de nombreuses autres manifestations qui permettent au club de vivre sereinement ont été annulées.

Nous allons continuer de travailler dans une ambiance agréable et amicale en prévision d'une bonne saison 2021-2022.

Président FCNV : Dimitri VERNAY : 06.38.23.77.86 – dimitrivernay01@gmail.com

Président GJHB : Sébastien BOCQUILLOT : 06.41.94.03.59 – sebastien.bocquillod@outlook.fr

Président Vétérans FCNV : Pierre BLANCHARD : 06.46.44.66.99 – pierre.blanchard.perso@gmail.com



ASSOCIATION PÉDESTRE DES MONTS BERTHIAND

Envie de nature...

Venez randonner avec l'Association Pédestre des Monts Berthiand sur les sentiers de notre belle région (les vendredis), mais aussi lors de sorties un peu plus éloignées les dimanches, encadrés par des animateurs, tous formés, qui vous feront découvrir la beauté de notre région, mais aussi le riche patrimoine de nos villages.

L'association assure aussi l'organisation (balisage, sécurisation, etc.) et l'encadrement de la randonnée proposée lors de la fête de la St Pierre à Mornay (la prochaine est prévue le 26 juin prochain).

Et n'oublions pas l'équipe de baliseurs composée de 9 adhérents tous formés dont la mission est d'entretenir et baliser près de 145 Km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR). C'est grâce à leur travail que vous pouvez emprunter nos sentiers en toute sécurité. Cette activité est réalisée grâce notamment au soutien de la commune de Nurieux-Volognat.

N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.rando-montsberthiand.com et nous consulter par téléphone au 06.40.29.62.05.

A bientôt !

Présidente : Juliette AUGERT : 06.40.29.62.05 – julieaug@live.fr



Avec plus de 1 224 000 millions détenteurs du permis de pratiquants, la chasse est le troisième loisir des Français après le football et la pêche.

Dans notre commune, 45 cartes ont été délivrées par la société de chasse pour la période 2020/2021.

Le prix de la carte est de 100 € par an et 50 € pour les moins de 25 ans.

Un règlement intérieur de la Société est voté chaque année en assemblée générale s'applique. Il est signé par chaque chasseur, il précise les jours de fermeture (les mardis et vendredis sauf jours fériés).

Que pouvez-vous nous dire sur la réglementation ?

Le Préfet de chaque département décide des périodes d'ouverture de chasse. En général, l'ouverture a lieu mi-septembre et la fermeture fin février sauf gibiers d'eau.

Les dates et heures sont affichées en mairie sur l'arrêté préfectoral.

La Société de Chasse a rédigé des règles générales de sécurité, des consignes de sonneries et un règlement de chasse en battue.

D'autres lois régissent la chasse et notamment :

La loi chasse 2012

Cette loi met à jour le droit français de la chasse en confiant aux chasseurs et aux fédérations départementales un rôle en matière de gestion de la biodiversité.

Elle renforce également l'indemnisation des agriculteurs victimes de dégâts de gibier et encourage la mise en place de mesures de prévention par les fédérations de chasseurs et leurs adhérents.

La loi du 24 juillet 2019

Création de l'Office Français de la Biodiversité.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel Office Français de la Biodiversité qui a des missions :

- Surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse.
- Etudes et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats.
- Il faut un permis pour chasser puis adhérer à une société pour obtenir une carte de chasse.
Toute personne souhaitant aujourd'hui chasser doit posséder un permis, validé par une fédération départementale de chasseurs.
La demande de carte de chasse est à faire à la société de chasse.

• Les armes de chasse doivent être déclarées

Chaque chasseur détient une arme, voire plusieurs, afin d'utiliser la plus adaptée au gibier chassé. Chaque arme doit être déclarée.

Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie C sans faire de déclaration est sanctionné par une peine de prison de 2 ans et une amende de 30 000 €.

• Les mesures de sécurité sont définies par une loi.

Depuis la loi du 31 décembre 2008, les mesures de sécurité relatives à la chasse sont essentiellement celles prévues par les Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC).

Dans chaque département, le SDGC est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

En 2021 qui sont les chasseurs ?

La société change, les chasseurs aussi. La Fédération Nationale des Chasseurs s'attache à suivre régulièrement la perception de la chasse dans l'opinion publique ainsi que le profil des chasseurs.

Les chasseurs sont caractérisés par une population encore essentiellement masculine (98%), composée de passionnés. Toutes les catégories sociales sont représentées : professions libérales, cadres, artisans-commerçants, chefs d'entreprise, avec une forte prévalence dans les milieux agricoles et ouvriers.

Parlez-nous des chiens de chasse ?

Nos chiens de chasse sont de véritables athlètes, nous leur demandons souvent un travail intense mais entre chasseur et chien, il y a de l'affection, de la complicité.

Nos cœurs battent plus forts quand un courant donne de la voix sur le sanglier levé et que, dans les minutes suivantes, toute la meute rallie la partie, quand un chien d'arrêt bloque un perdreau, quand un setter marque un magnifique arrêt sur une bécasse, tout cela nous fait vibrer et donne du sens à la chasse.

Si voulez découvrir notre passion, dès que les conditions sanitaires le permettront, nous ferons une journée « portes ouvertes ».

Président : Jean Louis LOCATELLI : 06.88.43.16.35 – chjl.locatelli@gmail.com



Le réseau associatif pêche est le plus dense de France. Les associations de pêche représentent environ 1,5 million de pêcheurs et sont au nombre de 3 700 sur le territoire français. C'est la 2^{ème} fédération en terme du nombre de licenciés juste derrière la Fédération de Football. Elles sont également fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.

L'association locale de pêche qui gère le territoire est La Gaule Romaine.

Son territoire : 5 km de rivière de 1^{ère} catégorie sur l'Oignin, rivière de 1^{ère} catégorie, le ruisseau de l'Anconnans (1^{ère} catégorie), le barrage d'Intriat (domaine public) sur trois communes Nurieux-Volognat, Béard-Géovreissiat et Izernore, depuis Pont Royat jusqu'à l'usine des Trablettes.

La « Gaule Romaine » détient et gère les droits de pêche.

Elle participe à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, lutte contre le braconnage et la pollution ou la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.

Elle organise la gestion et l'exploitation équilibrée des droits de pêche, selon les orientations départementales,

Elle effectue des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.

Droits de pêche

La carte de pêche constitue le droit d'accès et d'exercice.

AAPPMA La Gaule Romaine est non réciproitaire, il vous faudra donc acquérir la carte spécifique à cette association.

Le prix de votre carte de pêche comprend une cotisation pour votre association de pêche, une **Cotisation Pêche Milieu Aquatique** (CPMA), comprenant une redevance milieu aquatique. Ainsi, vous devenez adhérent d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et contribuez à ses actions visant à entretenir, restaurer, gérer vos cours d'eau et valoriser les populations de poissons. La redevance, versée aux agences de l'eau, permet de participer à la politique de gestion de l'eau dans le bassin hydrographique.

La CPMA est obligatoire à l'année, en cas de contrôle, si je ne la possède pas, je serais verbalisé. A l'achat de la carte de pêche sur le site internet, si vous avez déjà cotisé la CPMA, il suffira de rentrer le numéro de la carte pour laquelle vous avez cotisé.

Où acheter la carte de la gaule romaine ?

- La Chope – 527 Grande Rue 01580 IZERNORE
- <http://www.cartedepêche.fr>

Le coût de la carte varie suivant l'âge. Elle permet la découverte pour les jeunes de moins de 12 ans.

Réglementation

La pratique de la pêche est encadrée par une réglementation nationale très précise (lois, décrets, arrêtés), qui s'adapte au niveau départemental en fonction des caractéristiques locales, notamment pour la protection de certaines espèces emblématiques ou les particularités des milieux. C'est par exemple, la capture maximum de 3 salmonidés par pêcheur par jour, c'est le cas des dates des ouvertures de la pêche, c'est aussi le cas concernant le nombre de lignes autorisées, c'est aussi le cas de la taille minimale requise 30 cm pour la truite et 35 cm pour l'omble.

La pêche demande aux pratiquants non seulement un respect de l'environnement et des poissons sur lesquels elle repose, mais également une prise en compte des autres usagers et sites mis à disposition. Pour préserver une pêche associative bénéficiant de vastes territoires et ouverte à tous, et afin de pratiquer dans les meilleures conditions de sécurité, il est du devoir de chacun de respecter certaines règles de bon sens :

- Respectez les sites de pêche et la nature.
- Respectez les poissons.
- Respectez les autres usagers des rivières et plans d'eau.
- Veillez à votre sécurité et celle des autres usagers.
- Prudence quand vous pêchez près d'une ligne électrique !



Qui sont les pêcheurs ?

L'image de la pêche se modifie : les plus de 45 ans qui étaient largement majoritaires jusqu'en 1970, ne représentent plus que 35%.

Ce changement se comprend : dans un monde agité, de plus en plus instable, ce passe-temps incarne le calme et la sérénité. Dans un univers où l'environnement est malmené, il privilégie le retour à la nature.

La pêche dépasse les clivages sociaux. Elle est une distraction, une passion.

L'augmentation du nombre des pêcheurs tient aussi à l'évolution du mode de pêche. Le pêcheur immobile sur son « TAM TAM » existe toujours, mais désormais, c'est une pêche plus active qui a la préférence. On se déplace au bord de l'eau, on bouge. De simple loisir, la pêche est devenue un loisir sportif et celui-ci séduit fortement les jeunes.

Les femmes aussi, elles étaient pratiquement absentes des effectifs il y a seulement une vingtaine d'années, elles représentent désormais près de 20% du total des pêcheurs.

L'écologie profite à la pêche. Il s'agit alors moins, pour le pratiquant, de ramener chez lui du poisson que d'être en communion avec la nature.

Heureux comme un pêcheur au bord de l'eau ou, la ligne alerte, l'œil aux aguets et l'asticot qui frétille ! ombles et truites de l'Oignin n'ont plus qu'à bien se tenir !

EXPRESSION LISTE MINORITAIRE

« Madame, Monsieur,

La crise sanitaire nous impose de nouvelles contraintes, parfois difficiles à assimiler par nos concitoyens afin de respecter les règles qu'on ne comprend pas toujours. Une certitude, tout le monde s'accorde pour dire que seule une vaccination massive pourra nous permettre de sortir de cette crise, encore faut-il que les centres de vaccination puissent disposer des doses de vaccin qui n'ont pas toujours suivi les commandes, mais cela semble s'améliorer. J'espère que toutes les personnes qui le désirent pourront le faire le plus tôt possible, sans conditions particulières d'âge, de santé, ...

Pour ce qui est de la vie municipale, comme c'était prévisible, après celle de 2016, une nouvelle fermeture à la rentrée scolaire affectera notre école, qui conservera 4 classes, pour une prévision de 96 élèves. La mobilisation pour une manifestation devant l'école a recueilli une trentaine de personnes. Mme le Maire, les adjoints et des conseillers municipaux étaient présents pour apporter leur soutien. Mais malgré l'appui et les interventions des parlementaires, il était difficile, dans les conditions actuelles, de maintenir la cinquième classe.

Les prévisions de rentrée 2022 sont tout aussi alarmantes, et l'effectif pourrait encore perdre une quinzaine d'élèves. J'espère que le projet immobilier privé prévu allée de la Crozette, dont le dossier d'aménagement a été déposé récemment, sera suffisamment avancé et permettra de stopper l'hémorragie.

Concernant les Associations communales, je voudrais les assurer de mon soutien dans cette période difficile. Elles ne peuvent pas organiser les manifestations habituelles, qui, en plus d'animer le village et de favoriser les rencontres entre les habitants, leur permettent de faire face financièrement à leur fonctionnement qu'elles doivent assurer malgré la crise.

Cordialement.

Michel GENOUX, Maire-Honoraire de Nurieux-Volognat, conseiller municipal. »

Texte et signature transmis et retranscrits intégralement

~~~~~

## **Article 24 règlement : Bulletin d'information générale**

### **1. a) Principe**

L'article L 2121-27-1 du CGCT) dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale **sur les réalisations et la gestion du conseil municipal**, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » Au 1<sup>er</sup> mars, ce seuil sera de 1 000 habitants. Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

**1/15<sup>e</sup> de l'espace total de la publication, sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, sera réservé à la minorité : 1 conseiller sur un conseil municipal de 15 membres.**

### **1. b) Modalité pratique**

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le groupe représenté au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes pour le journal municipal.

### **1. c) Responsabilité**

Le maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le **texte proposé par le groupe minoritaire, est susceptible de comporter des mensonges, des manipulations et allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe en sera immédiatement avisé.**

# CIVISME ET SAVOIR-VIVRE



## DÉCHETS

Les conteneurs doivent être déposés au point de collecte le mardi soir et rentrés le mercredi.  
Privilégions le tri sélectif.

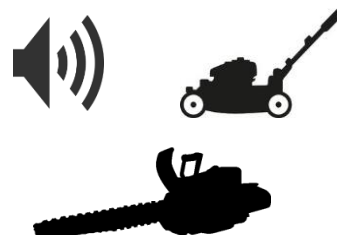
## BRUITS

Respectons les horaires (arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020).

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h00

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



## ANIMAUX

Evitons la divagation des animaux (Art. 622-2 du Code Pénal).  
Ramassons leurs déjections !

## STATIONNEMENT

Pensons aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, ne stationnons pas sur les trottoirs. (Art. R417.10 du Code de la Route, amende de 35 € à 135 €)



## TRAVAUX

Déclarons nos projets de travaux en mairie.  
Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

## ENTRETIEN DES HAIES

Les haies qui débordent sur la voie publique peuvent gêner la visibilité des conducteurs et les déplacements des piétons ou des personnes à mobilité réduite.  
(Art. R116.2.5 au Code de la Voirie routière)



## INFOS DIVERSES

### DÉCHETTERIE IZERNORE

**La déchetterie, compétence Haut-Bugey Agglomération,** est un espace aménagé, gardienné et clôturé conçu pour permettre aux usagers d'effectuer eux même le tri de leurs déchets en les déposant dans des bennes et conteneurs. La présence d'un gardien favorise un tri de qualité. **Ce service est gratuit.**



#### Quels objets sont collectés ?

Pneumatiques, ferrailles, déchets d'ameublement, bouteilles en verre ou en plastique, vêtements, huiles moteur, piles usagées ou batteries, gravats, déchets électroniques et électroménagers, déchets verts (sauf professionnels), cartons. Les déchets ménagers spéciaux sont également acceptés (sauf professionnels) : peintures, colles, vernis solvants, bombes aérosols, produits phytosanitaires, radiographies, déchets d'éclairage, huiles alimentaires.

#### COORDONNÉES

ZI Sur Champagne – Route de Champ Biolay  
01580 IZERNORE  
Tél. : 04 74 75 05 26

#### ÉTÉ (du 01/04/2021 au 01/11/2021) :

Du lundi au jeudi : 14h00 - 19h30  
Vendredi et samedi : 09h00 - 12h et 14h - 19h30  
Fermée les dimanches et jours fériés.

Site Internet : [www.hautbuguey-agglomeration.fr/dechetteries.html](http://www.hautbuguey-agglomeration.fr/dechetteries.html)

### ÉLECTIONS

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Initialement prévues en mars, elles avaient été reportées en juin par la **loi du 22 février 2021**. Le **décret de convocation des électeurs** avait fixé la date du premier tour au 13 juin et celle du second au 20 juin.

Le 13 avril 2021 devant l'Assemblée nationale et le 14 devant le Sénat, le Premier ministre prononce une déclaration au titre de l'article 50-1 de la Constitution sur l'organisation des élections régionales et départementales 2021. Cette déclaration intervient après la remise au Gouvernement par le conseil scientifique Covid-19 d'un avis sur les risques sanitaires liés à l'organisation des élections et après une consultation des maires.

**Les élections départementales** ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux. Les conseils départementaux sont intégralement renouvelés à chaque scrutin, tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire.

**Les élections régionales**, qui ont lieu tous les six ans, s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Initialement prévues en mars 2021, elles sont reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.



**RAPPEL** : La date limite des inscriptions sur les listes électorales (générale, complémentaire municipale et complémentaire européenne) est vendredi 7 mai 2021.



# ACTIVITÉ MANUELLE

## ORIGAMIS

### *Brève histoire :*

L'origami ou « pliage » du papier nous vient du Japon où il est considéré comme un art, il est pratiqué là-bas aussi bien par les adultes que par les enfants. Il est enseigné dans les écoles, des maisons de retraites car il permet de se détendre, d'entretenir sa concentration, sa mémoire, son habileté manuelle, sa patience, sa créativité ....

Au Japon, il est pratiqué depuis la nuit des temps comme emballage cadeau ou cadeau en soi. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, toute une série de modèles sont inventés pour amuser les enfants : bombe à eau, ballon, grenouille, oiseau, boîte étoilée... Parmi les pliages traditionnels figure l'oiseau qu'on appelle « grue cendrée » et qui est symbole de prospérité et de longévité.

Avec le temps, l'origami a dépassé les frontières du Japon et conquis des personnes aussi célèbres que Léonard de Vinci ou Saint Exupéry. Le premier l'utilisait pour étudier la géométrie et l'aérodynamisme, le second aimait à plier entre deux escalas des hélicoptères qu'il lançait des fenêtres à la grande joie des enfants.

Au fil du temps, l'origami s'est donc fait connaître dans le monde entier où de nombreux créateurs ont inventé de nouveaux modèles qu'on peut retrouver dans des livres ou sur internet. On l'utilise parfois en maths pour apprendre les notions de volume et symétrie !

### *Origami, mode d'emploi :*

La plupart des pliages se font à partir de carrés. Bien sûr, on peut acheter du papier « origami » déjà coupé en carrés et bien « équerré ». Mais il reste cher, on peut très bien utiliser des papiers récupérés dans des revues, des journaux, des vieux livres, des catalogues. Ou des carrés de bloc-notes de couleur pour le téléphone qui ont l'avantage d'être déjà découpés. L'important est que le papier soit suffisamment souple et ne « marque » pas quand on le plie. En fait, il faut adapter le papier à la nature du modèle. Par exemple, si on veut réaliser une boîte, le papier peut être plus rigide sous réserve qu'on puisse le plier aisément !

L'origami a son « solfège » qui lui permet d'être compris partout dans le monde. Par exemple, le pli « vallée » est symbolisé sur les « bons » livres par une succession de points ; le pli « montagne » par une succession de traits et de points, il y a un symbole pour signifier « retourner » le modèle, « ouvrir », « souffler ».

### *Magie du pliage :*

L'origami permet de passer du plat au volume à partir d'une simple feuille de papier sans utiliser de ciseau ou de colle, uniquement par la magie des plis qu'on crée, ou par un emboîtement astucieux lorsqu'on fait de l'origami modulaire (plusieurs modèles identiques) Il est d'ailleurs parfois utilisé par des magiciens. Quelques modèles comme le « feu d'artifice » (fireworks) s'ouvrent et se transforment à l'infini. Des modèles bougent comme « l'oiseau qui bat des ailes » ou « la grenouille sauteuse » ou tournent comme la « toupie » ...

Même débutants, on peut apprendre des modèles faciles et décoratifs, par exemple le pliage de serviettes en papier en fleur de lotus, en faire des cartes, des cadeaux, les mettre en scène...

### *Quelques conseils pour commencer et ne pas se décourager :*

- Commencer par des modèles faciles et les refaire plusieurs fois pour mémoriser les plis à effectuer. Et ne pas chercher à faire trop de nouveaux modèles à la fois, au risque de se décourager et de mélanger les étapes.
- Si on utilise un livre d'origami avec un diagramme où figurent les étapes d'un modèle, bien vérifier sur la figure suivante que les plis effectués correspondent. Il est courant qu'au début on ne fasse pas les plis dans le bon sens, qu'on oublie de retourner... Cela m'arrive encore après plus de 20 ans d'origami !! Les vidéos qu'on trouve actuellement sur internet sont souvent plus pratiques pour apprendre et il ne faut pas hésiter à faire des arrêts sur image quand on bute sur une difficulté.
- Ne pas hésiter à bien marquer les plis une fois qu'ils sont bien exacts.
- Si vous n'arrivez pas à passer une étape ou ne comprenez pas ce qu'il faut faire, il vaut mieux laisser tomber et réessayer le lendemain !
- Sauf indication, il n'est pas nécessaire d'utiliser des papiers bicolores. Si oui, bien vérifier au démarrage s'il faut mettre le côté coloré caché contre la table ou apparent.

## *Quelques modèles en vidéos par ordre de difficulté :*

### **Facile :**

- Pliage de serviette en papier en forme de fleur de lotus : vidéo **Art : pliage d'une serviette en forme de lotus. Minute Déco**
- Boîte simple : vidéo **Origami : boîte en papier simple et rapide !** A partir de ce modèle qui peut servir d'emballage cadeau, on peut faire des boîtes gigognes en diminuant à chaque fois les dimensions du carré ou faire des compartiments intérieurs.

### **Un peu plus difficile :**

- Pikachu : vidéo **Origami Pikachu. Tutoriel facile. Version française**
- Oiseau qui bat des ailes : vidéo **Origami d'oiseau qui bat des ailes. Chine culture**
- Boîte étoile : vidéo **Origami facile : la boîte étoile par Alexandre 6 ans**
- Grenouille sauteuse : vidéo **Faire une grenouille en origami. Grenouille sauteuse en papier.** On peut lui ajouter des yeux mobiles ou lui dessiner des gros yeux au feutre !

### **Plus difficile :**

- Modèle traditionnel de la « grue » : vidéo : **Origami-Grue- Crane (Senbazuru)**
- Étoiles : vidéo **Étoiles : Déco de Noël : les étoiles du bonheur (Senbazuru)**  
Pour ces étoiles, il n'est pas nécessaire d'acheter des bandes de papier. On peut très bien les découper à partir de feuilles de couleur ou de papier cadeau (genre kraft). Il faut que les bandes soient suffisamment longues et étroites pour qu'elles puissent gonfler.

**Alors, enfants ou « grands » enfants à vos papiers ? Et donnez m'en des nouvelles !**

Article établi par Micheline MASSAL

